

Palintest

Water Analysis Technologies

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Pastilles DPD N. 1 Phot

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Pastilles DPD N. 1 Phot

Numéro du produit PTH7006XAUST, PTH7003DAUST, SPH006HO, SPH004D, SPH004X, SPS004D, SPS004X, SPS006X, SPS006XAUST, SPS006XUS, SPS006DAUST, SPS006DUS, PTH045D, PTH045PH, SPH7010E, SPH7010HO, SPH7010AUST, PT100WSK, PTW10005U, PTW10005GO, PTS027, PTS045D, LMP003, LMP006, LMP004, PTW10005OX, PTW10005UNI, AK011, AL200, AP052, AT-0130, PM031, AR165/1, SP129, SPS003D, SKH129C, AP011, SPH7010US, PTW10489CN, CKH1005, PTH7092, SPR7025E, PTH071CN, PTH8099, PTW10480, PTW10010, PTW10010XA, PTW10030XA, PTW10030, PTW10005, PTW10071CN, AK031, AK060, APW031, AKW031, AL300, AP031, AKW011, AP060, AR011, AR165, AT-0110, CM031, CM060, CR031, PM011, PM052, PM060, AT-8812, AD-0112, AR165/2, AR165/4, SP116, SP117, SP709E, SP725E, SPH003D, SPH006D, SPS006D, PTH027, AL300ROW, SKH129, CM031/1, SP130, SP129C, AL300AUST, AL200USA, AL200AUST, SPH7009AUST, SPH7009US, SP709US, SPH7025AUST, SPH7025US, SP725US, SPR7025US, SPR7009AUST, SPR7025AUST, SPH7025E, SPR7009E, PT10005C, AL300USA, AL200ROW, SP709AUST, SP725AUST, SPR7009US, SPH7009E, SPH006X, PTW10800, PTW10005DWSS

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé ANALYSE D'EAU

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur PALINTEST USA
400 CORPORATE CIRCLE
SUITE J
GOLDEN
COLORADO
80401
USA
Tel: (720) 221-6878
Fax: (720) 496-4766
info@palintestusa.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence +44 (0)207 858 1228 (24hr)

Numéro national de téléphone en cas d'urgence +44 (0)207 858 1228 (24hr)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non Classifié

Pastilles DPD N. 1 Phot

Dangers pour la santé Non Classifié

Dangers environnementaux Non Classifié

Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classifié

Autres dangers

Tel que fourni, le matériel ne présente pas de risque pour la santé humaine.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

ACIDE ADIPIQUE	<5.5%
Numéro CAS: 124-04-9	

Classification
Irrit. Yeux 2 - H319

DIAMINE-TÉTRAACÉTATE DE DISODIUM DIHYDRATE	3-5%
Numéro CAS: 6381-92-6	

Classification
Tox. Aigüe 4 - H302
Tox. Aigüe 4 - H312
Tox. Aigüe 4 - H332
Irrit. Peau 2 - H315
Irrit. Yeux 2A - H319
TSOC ES 3 - H335
Chronique Aquatique 3 - H412

DIBORON TRIOXIDE	<3.1%
Numéro CAS: 1303-86-2	

Classification
Reprod. 1B - H360FD

SULFATE DE N, N-DIÉTHYLBENZÈNE-1, 4-DIAMMONIUM	<2%
Numéro CAS: 6283-63-2	

Classification
Tox. Aigüe 4 - H302

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Inhalation	Route d'exposition peu probable considérant que le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Consulter un médecin si les malaises persistent.

Pastilles DPD N. 1 Phot

Contact cutané	Laver la peau minutieusement avec du savon et de l'eau. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes surviennent après s'être lavé.
Contact oculaire	Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Rincer avec de l'eau. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Inhalation	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
Orale	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
Contact cutané	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
Contact oculaire	Aucun symptôme spécifique n'est connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Aucune recommandation spécifique.
-------------------------	-----------------------------------

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de combustion dangereux Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie Aucune précaution spécifique de contrôle d'incendie n'est connue.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions concernant la manipulation sécuritaire tel que décrites dans cette fiche signalétique.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement N'est pas considéré comme un danger important à cause des faibles quantités utilisées.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage Aucune procédure spécifique de nettoyage n'est recommandée.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Pastilles DPD N. 1 Phot

Précautions pour le stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux. Conserver dans un endroit frais. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

ACIDE ADIPIQUE

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 5 mg/m³

DIBORON TRIOXIDE

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 10 mg/m³

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): OSHA 15 mg/m³ poussière totale

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

OSHA = Occupational Safety and Health Administration.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Protection des yeux/du visage Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. Les équipements de protection suivants doivent être portés. Lunettes de protection anti - éclaboussures chimiques.

Protection des mains Aucune recommandation spécifique quant à la protection des mains. Si une évaluation des risques mentionne la probabilité de contact cutané, il faudra alors porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée.

Mesures d'hygiène Aucune procédure d'hygiène n'est spécifiquement recommandée, cependant, de bonnes habitudes d'hygiène personnelle devront être respectées quand on travaille avec des produits chimiques.

Protection des voies respiratoires Aucune recommandation spécifique. En cas de contamination excessive de l'air ambiant, une protection respiratoire pourra être requise.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Solide
Couleur	Blanche.
Odeur	Inodore.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Autres renseignements	Aucune donnée n'est disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

Pastilles DPD N. 1 Phot

Stabilité chimique	Stable sous les conditions d'entreposage prescrites.
Risques de réactions dangereuses	Aucune donnée n'est disponible.
Conditions à éviter	Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse.
Matières incompatibles	Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune information disponible.

Toxicité aiguë - voie orale

ETA par voie orale (mg/kg) 8 227,03

Toxicité aiguë - par contact cutané

ETA par voie cutanée (mg/kg) 22 044,09

Toxicité aiguë - par inhalation

ETA par inhalation (poussières/brouillard mg/l) 30,06

12. Données écologiques

Écotoxicité N'est pas considéré comme un danger important à cause des faibles quantités utilisées. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

Toxicité Aucune donnée n'est disponible.

Persistance et dégradation

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Autres effets nocifs

Autres effets néfastes Aucune donnée n'est disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination Aucune méthode spécifique d'élimination n'est nécessaire.

14. Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas soumis aux règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, LTMD).

Pastilles DPD N. 1 Phot

Numéro ONU

Numéro ONU (International) Ne s'applique pas.

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (International) Ne s'applique pas.

Classe (s) de danger relatives au transport

Étiquettes de transport (International) Aucun panneau d'avertissement n'est requis pour le transport.

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (International) Ne s'applique pas.

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne s'applique pas.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Ne s'applique pas.

15. Informations sur la réglementation

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

DIAMINE-TÉTRAACÉTATE DE DISODIUM DIHYDRATE

POTASSIUM CHLORIDE

ACIDE ADIPIQUE

SODIUM HYDROGEN CARBONATE

SULFATE DE N, N-DIÉTHYLBENZÈNE-1, 4-DIAMMONIUM

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

POTASSIUM CHLORIDE

ACIDE ADIPIQUE

SODIUM HYDROGEN CARBONATE

SULFATE DE N, N-DIÉTHYLBENZÈNE-1, 4-DIAMMONIUM

États-Unis (TSCA) 12(b)

Aucun ingrédient n'est inscrit sur la liste.

DIAMINE-TÉTRAACÉTATE DE DISODIUM DIHYDRATE

Non.

Pastilles DPD N. 1 Phot

POTASSIUM DIHYDROGEN ORTHOPHOSPHATE

Non.

POTASSIUM CHLORIDE

Non.

ACIDE ADIPIQUE

Non.

SODIUM HYDROGEN CARBONATE

Non.

SULFATE DE N, N-DIÉTHYLBENZÈNE-1, 4-DIAMMONIUM

Non.

Australie (AICS)

POTASSIUM DIHYDROGEN ORTHOPHOSPHATE

16. Autres informations

Commentaires concernant la révision	Note: les lignes entre les marges indiquent des changements importants depuis la révision précédente.
Publié par	L. Morgan
Date de la révision	2021-05-19
Révision	35
Date d'entrée en vigueur	2021-05-06
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger intégrales	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H360FD Peut nuire à la fertilité en cas d'ingestion. Peut nuire au fœtus en cas d'ingestion. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétend ément fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.